

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 29 juin 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Danielle MILON - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Patrick BORE représenté par Jean-Louis TIXIER - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - André ESSAYAN - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Patrick MENNUECCI - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**DEV 010-345/12/BC**

**■ Approbation d'une convention de partenariat sur la réalisation d'une étude concernant le Grand Port Maritime de Marseille**

**DPEATSV 12/8255/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le port de Marseille a entamé une collaboration avec l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), dans le but de contribuer à la réalisation d'une étude de cas sur Marseille-Fos dans le cadre du programme sur la compétitivité des villes portuaires actuellement mené par la Direction « Gouvernance Publique et Développement Territorial » de l'OCDE.

Le panel des villes retenues, une dizaine, est mondial : Europe, Afrique, Amérique et Asie. Les études de cas réalisées par l'OCDE suivent un schéma identique dans leurs grandes lignes :

- analyse de la performance portuaire ;
- impact de l'activité portuaire sur le territoire ;
- analyse du rôle des différentes politiques publiques en faveur de la performance portuaire et de la valorisation des impacts.

Plusieurs études de cas ont déjà eu lieu, dont en France les ports de l'Axe Seine. Des études sur Rotterdam, Amsterdam, Hambourg et Helsinki vont être très bientôt publiées. Toutes les études se terminent au plus tard en 2013.

L'OCDE publiera ensuite en 2013 un rapport de synthèse de l'ensemble des ports étudiés, avec des recommandations générales pour les autorités gouvernementales, locales et portuaires.

L'intérêt est d'avoir le regard d'une institution reconnue, adoptant une démarche homogène avec les autres grands ports français et européens et débouchant sur des recommandations.

La Région Provence-Alpes Côte d'Azur, le département des Bouches du Rhône, le Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest Provence, la Communauté d'Agglomération de Martigues, la Ville de Marseille, l'AGAM, La Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence et L'Union Maritime et Fluviale ont fait valoir leur intérêt de se joindre à cette démarche de réflexion de l'OCDE sur le port de Marseille.

En revanche, l'AGAM et l'UMF ne seraient pas cofinanceurs de cette étude.

C'est le GPMM

est porteur de l'ensemble de la démarche au plan administratif, et les partenaires y apportent un concours financier et contribuent au copilotage de l'étude.

Parallèlement, le Conseil de Communauté délibère sur le principe de l'attribution d'une subvention de 8 000 (huit mille) euros au Grand Port Maritime de Marseille dans le cadre de cette étude. Il s'agit par la présente d'approuver la convention.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt d'une participation de notre Communauté aux travaux de l'OCDE sur le Grand Port Maritime de Marseille

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec le Grand Port Maritime de Marseille, la Région Provence-Alpes Côte d'Azur, le département des Bouches du Rhône, le Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest Provence, la Communauté d'Agglomération de Martigues, la Ville de Marseille, l'AGAM, La Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence et L'Union Maritime et Fluviale, dont l'objet est relatif à une étude de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) sur le cas du port de Marseille-Fos.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,  
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer l'économie et servir l'emploi

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI